

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

P34

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 4 Avril 1967

## SOMMAIRE

Le 6 mai à Saignelégier — Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966, à Laufon  
Rapport d'activité, exercice 1966 — Comptes — Annexes — Chronique économique

### Le 6 mai à Saignelégier

*C'est à Saignelégier que, le 6 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale annuelle. Tout naturellement, elle s'est tournée vers ces Franches-Montagnes qui peuvent tant espérer d'un aménagement rationnel du territoire et c'est sur la nécessité de cet aménagement qu'on insistera le 6 mai prochain.*

*N'est-ce pas la commission Stocker qui reconnaissait, elle-même, que l'on ne peut pas, dans le domaine de l'aménagement du territoire, supprimer l'assistance fédérale ?*

*Dans le cas des zones de montagne, admettait-elle, on pourrait même accroître cette aide avec profit. Ce dont ces zones ont besoin ce n'est pas seulement d'une assistance financière dispensée au hasard mais d'une politique de croissance renforçant les structures économiques et que soutiendrait secondairement la politique fédérale des subventions. Or, l'élaboration de cette politique n'est plus concevable sans l'apport des données de l'aménagement régional et local.*

*Comprendra-t-on, sur le haut plateau, que l'heure a sonné pour s'attaquer aux réalisations qui engageront l'avenir ?*

*« On dirait, a écrit Jean-Pierre Monnier, que le pays n'a pas conscience de ses ressources et que les gens ne savent pas tirer parti de la situation. La chose est assez rare pour déconcerter les banquiers qui œuvrent dans le tourisme et l'hôtellerie. Mais, comme toujours, la chose est plus complexe. Et, d'abord, il faut parler de la vieille sagesse paysanne qui se méfie des aventures et qui, d'instinct, résiste aux entreprises dont l'idée n'est pas de chez elle. « On n'a jamais rien demandé à personne, disent les gens. On a toujours fait tout seul. » A travers eux, c'est la voix du sang qu'on perçoit, la même fierté qu'aux premiers âges et la même assu-*